

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Date de convocation le :
Vendredi 11/09/2020.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 13.
VOTANTS : 14.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, M. AMIANO Nicolas, Mme HARISPURE Elodie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme HALM Anne, M. DERGUY Claude, Mme LATHIERE Marie-Ann, M. LUCMARET Laurent, Mme POUSSADE Marion et Mme ROBERT Véronique.

Absents : M. DALLEMANE Michel et Mme LATAILLADE Emilie.

Procuration : M. DALLEMANE Michel à M. LASSERRE Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme HOUET Muriel.

Mme ROBERT a noté que dans le compte-rendu de la dernière séance, le nom du président de séance (ancien Maire) n'a pas été modifié.

Jon ETCHART, agent du service déchets de la CAPB, intervient pour détailler le projet de réforme des Ordures Ménagères.

A l'origine, il était prévu d'informer la population avant la fin des travaux installant les nouveaux containers. Toutefois, la crise de COVID a bousculé cet agenda. Etant donné qu'il est interdit d'organiser des réunions publiques, il est prévu des permanences les 14 et 16 octobre pour remettre les badges ouvrant les containers ordures ménagères. Avec l'instauration de ces badges, il sera possible de surveiller le taux de remplissage de chaque container. A ce jour, les badges ne servent pas à indexer le coût de la taxe des ordures ménagères en fonction de l'utilisation des containers. Seul le conseil communautaire à l'échelle de l'ensemble du territoire des 158 communes pourra modifier ce principe. La distribution des sacs poubelles a cessé avec la réforme. La mise en service des badgeuses sera début novembre.

JF LASSERRE évoque le cas des personnes âgées ou handicapés qui sont éloignées des nouveaux containers. Certaines ont des aides à domicile qui arrivent à pallier le problème. Muriel HOUET suggère d'équiper les agents du CIAS de badge pour les aider dans cette mission. Toutefois, quelles solutions pour ceux qui n'en ont pas. Jon ETCHART propose de développer la solidarité intergénérationnelle.

Un container ordures ménagères a été installé à Intermarché qui pourra bénéficier au public.

JF LASSERRE évoque le problème de conception des containers : les sacs s'empilent les uns sur les autres et bloquent rapidement l'entrée bien qu'il ait encore de l'espace.

Il y a également le souci des odeurs que dégagent les containers. Jon ETCHART précise que les containers sont lavés 2 fois par an et évoque la possibilité de pulvériser les odeurs une fois par semaine.

Les anciens containers vont être mis à disposition des communes (agriculteurs, entreprises, ...). Ceux trop abimés seront recyclés.

Les socles à béton et les armatures en acier des anciens containers vont être retirés par la CAPB.

A l'avenir, il y aura une extension des consignes de tri (pot de yaourt, emballage plastique, ...). Il existe actuellement des mémos tri sur les consignes actuelles.

Plusieurs sacs continuent à être déposer dans le bourg en dépit des nombreux messages d'interdiction.

Jon ETCHART rappelle que les conseils municipaux ont un délai de 6 mois pour transférer certains pouvoirs de police spécial (dépôt interdit de déchets, habitat, gens du voyage, ...) au Président de la CAPB et à des agents communautaires assermentés.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier certains articles du budget principal afin de régulariser certaines opérations budgétaires.

Il est ainsi proposé :

Section de Fonctionnement

Chapitre – Article	Dépenses	Recettes
Article 615231 – Voirie	+ 3 000,00 €	
Article 748313 – Dotation compensation réforme TP		+ 3 000,00 €
Article 023 - Virement à la section d'Investissement	- 8 400,00 € - 19 059,25 €	
Chapitre 042 - Article 6811 Dotations aux amortissements d'immobilisations	+ 19 059,25 €	
Chapitre 77 - Article 775 – Produits des cessions d'immobilisations		- 8400,00 €

Objet :

**Décision
Modificative N°1
– Budget
Principal**

Section d'Investissement

Chapitre – Article	Dépenses	Recettes
Article 021 - Virement de la section de Fonctionnement		- 8 400,00 € - 19 059,25 €
Chapitre 040 - Article 28031 – Frais d'étude		+ 19059,25 €
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation		+ 8 400,00 €
Chapitre 041 – Article 21318 Autres bâtiments publics	- 19 059,25 €	
Chapitre 041 – Article 2031 Frais d'études		- 19059,25 €

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
30/09/2020

Formalités de publicité effectuées le 30/09/2020

Pour copie certifiée conforme à l'original.
A Bidache,

Le Maire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications apportées au Budget Primitif 2020 du Budget principal ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache

Vu la Loi n° 82.213 du mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application,
Vu la Délibération de la commune de Bidache N°01-2020 du 31/01/2020 approuvant le projet de restaurant du chemin de croix de l'église Saint-Jacques le Majeur,

Considérant la demande de subvention de la Commune de Bidache,
Considérant la proposition d'aide financière de l'Etat – Ministère de la culture, en date du 24/08/2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de restauration et présentation du chemin de croix, peint de 1936 à 1941 par René-Marie Castaing et son frère Jacques.

Cet objet mobilier est protégé au titre des Monuments Historiques depuis 1988 ; il n'est pas classé Monument Historique, mais inscrit Monument Historique.

A ce titre, la restauration de ces œuvres est soumise à autorisation de La CRMH-Drac Nouvelle Aquitaine, site Bordeaux. Cette autorisation peut être accompagnée d'une subvention.

La mise en lumière et la signalétique sont deux domaines ne pouvant pas être aidés financièrement par la DRAC-CRMH (dépenses évaluées environ à 15 000,00 € HT).

Ce devis prend en compte l'état des lieux / constat précédemment fourni et l'établissement d'un protocole d'intervention détaillé pour les 14 stations de chemins de croix (nettoyage, compléter raclures, ...).

En plus du constat et des travaux de restauration, il est inclus la mission de rédaction d'un rapport de restauration avec des photographies des stations avant, pendant et après la restauration accompagnées d'explications détaillées.

Ce rapport sera transmis à Mme Mano CURUTCHARRY (conservatrice déléguée pour les antiquités et objets d'art 64 Pays Basque - arrondissement de Bayonne), la Commune, l'affectataire, les MH à Bordeaux ainsi que la médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Au moment du dépôt des 14 stations restaurées, Mme Mano CURUTCHARRY sera être présente.

Le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'Etudes diagnostiques / Travaux de restauration du Chemin de Croix de l'église Saint-Jacques le Majeur s'élevant à : **26 180,00 € HT**, soit 31 416,00 € TTC.

Par correspondance en date du 15 janvier 2020, le Conseil Municipal a sollicité l'aide de l'Etat-Ministère de la culture. Ses services - la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques - demandent à la commune de Bidache statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Une demande de subvention va également être déposée auprès du

Objet :

**Subvention Etat –
Ministère de la
culture -
Edifice/Objet
mobilier :
Etudes
diagnostiques
/Travaux de
restauration du
Chemin de Croix**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée
conforme à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Département. Il fallait attendre la réponse de la DRAC.

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Constat avec diagnostic	840,00 €
Travaux de restauration	25 340,00 €
TOTAL	26 180,00 €

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée (DRAC) :	7 854,00 €	30 %
Montant de subvention demandée au CD64 :	7 854,00 €	30%
Part du porteur du projet (autofinancement)	10 472,00 € (soit 12 566,40 € TTC et 23 562,00 € TTC avec la seule subvention DRAC)	40 %
TOTAL	26 180,00 € (soit 31 416,00 € TTC)	100 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à la majorité des membres présents ou représentés/à l'unanimité :

- **De CONFIRMER** l'approbation du projet d'Etudes-diagnostiques / Travaux de restauration du chemin de croix de l'église Saint-Jacques le Majeur ;
- **De SOLLICITER** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture ;
- **De SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental 64 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat-Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :
 - Montant de la dépense subventionnable : 26 180,00 € HT (soit 31 416,00 € TTC) ;
 - Participation de l'Etat-Ministère de la culture, 30 % du montant subventionnable : 7 854,00 €
 - Participation de la commune : 23 562,00 € (compris TVA) réalisée par l'autofinancement et une autre subvention demandée au Conseil Départemental à hauteur de 7 854 € (représentant 30% du montant subventionnable) ;
 - **De S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget N de la commune et d'en assurer

la maîtrise d'ouvrage ;

➤ **De PRÉCISER** que la commune est propriétaire de l'objet mobilier ;

➤ **De PRÉCISER** que la commune récupère la TVA et qu'elle/il s'engage à la préfinancer ;

➤ **De PRÉCISER** que le SIRET de la commune est : 21640123200014 ;

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de réparer les dégâts dus aux intempéries sur trottoir communal du quartier Barroun

En attendant, Nicolas AMIANO suggère de sécuriser avec de la rubalise.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention dans le cadre des amendes de police. En effet, les fonds des amendes de police peuvent aider les communes pour ce type de travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention au Conseil départemental 64 dans le cadre des amendes de police ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la trésorerie d'anglet à propos des états de cotes irrécouvrables. Il n'a pas été possible de recouvrer certaines créances concernant différentes recettes.

Le montant total des créances irrécouvrables s'élève à la somme de 404,00 € dont :

- 104,00 € par M. BROCCIERI Bruno (Palombière 2014-2015) ;
- 250,00 € par M. CAZAUX IRIBARREN Jean (location ponton 2019) ;
- 50,00 € par la Direction de la Solidarité Départemental (Loyer 4^{ème} trimestre 2008).

Considérant que toutes les poursuites ont été faites à l'encontre des débiteurs, mais sans résultat,

Objet :

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Maire ajoute qu'il y a certaines dettes qui s'accumulent, notamment concernant des dépenses de cantine.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale du CCAS :

PRONONCE la non-valeur des titres correspondants pour un montant total de 404,00 €.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Par délibération du 31 juillet 2020 prise en application de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procèdera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération. Elle devra rendre en 2020 son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées.

Objet :

Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune à la CLECT. Sont proposés :

- Mme HOUET Muriel en qualité de membre titulaire ;
- M. LASSEUR Jean-François en qualité de membre suppléant.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE Mme HOUET Muriel en qualité de membre titulaire et M. LASSEUR Jean-François en qualité de membre suppléant ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-François LASSEUR
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Le planning de l'agent d'accueil du service administratif a été modifié. Dans un prochain conseil, il sera soumis au vote, après avis du Comité Technique Intercommunal, la modification de ses horaires de travail afin qu'elle passe à temps complet. De plus, l'agent qui assiste l'accueil de la mairie sera présent les mercredis matins.

Actuellement, les horaires d'ouverture de la mairie présentent une amplitude de 25h décomposée ainsi que suit :

	Matin	Après-midi	Nombre d'heures
Lundi	9h à 12h	14h à 17h	6h
Mardi	9h à 12h	Fermeture	3h
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h30	6h30
Jeudi	9h à 12h	Fermeture	3h
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h30	6h30
TOTAL			25h

Objet :

Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Le Maire propose de revoir les heures d'ouverture de la Mairie de la façon suivante :

	Matin	Après-midi	Nombre d'heures
Lundi	9h à 12h	14h à 17h	6h
Mardi	9h à 12h	Fermeture	3h
Mercredi	9h à 12h	Fermeture	3h
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h	6h
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h30	6h30
TOTAL			24h30

Un samedi sur 2, une permanence CNI/PP sera faite (sur rdv).

Le Maire suggère la mise en place d'une page en ligne pour la prise de rdv des cartes d'identité.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la modification des horaires d'ouverture de la mairie telle qu'elles sont décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire rappelle les projets développés sur la zone d'activités au sein de la zone de Sarcou. Le Maire a rencontré le propriétaire et l'agent immobilier.

2 projets ont été détaillés au Maire :

- un couple ayant signé une promesse de vente pour un projet de salle de réception de 200 places avec chalet attenant de 20 places, un parking de 100 places et 5 chalets pour du locatif saisonnier. Le matériau principal serait le fuste. Ils ont déposé un CUB opérationnel. Le SDIS a émis un avis négatif en raison du chemin d'accès difficile (moins de 3 mètres de large en enrobés et fondations sans doute insuffisantes). L'assainissement autonome a rendu un avis négatif en raison de l'imprécision du projet ;
- un 2nd projet d'une quarantaine de chalets touristiques sur le terrain voisin. A terme, l'investisseur envisage de vendre chaque chalet. Il craint que ce projet soit détourné de son but initial et que des personnes s'installent à l'année et non en saison.

Objet :

**Projets Immobiliers
- Chemin Sarcou**

Ces projets ont une chance d'aboutir seulement si la Commune prend à sa charge la réfection de la route (dont une partie appartient à la Commune de Came). Il se demande si c'est à une commune d'investir pour des projets privés.

Le Maire aimeraient préserver les espaces agricoles ainsi qu'il était précisé dans son projet de campagne.

Véronique ROBERT demande si ce n'est pas incohérent de la part de la Commune de créer une zone d'activités et de ne pas mettre les outils à disposition pour que les activités se développent.

Elle aurait aimé savoir le coût de cet investissement.

Elle suggère que d'autres activités plus en cohérence avec le village pourrait voir le jour sur cette zone. Cela lui paraît dommage de fermer la possibilité à toute initiative.

Le Maire n'a pas demandé de devis. Il demande aux élus de s'interroger sur le principe d'investissement pour un projet privé.

Laurent LUCMARET serait pour encourager les initiatives privées sur cette zone d'activités existante.

Le Maire se demande si l'endroit de cette zone est idéal pour ce type d'activités.

Muriel HOUET considère que le 2nd projet n'aura pas les retombées économiques espérées pour le territoire notamment en terme d'emplois comme cela pourrait être le cas pour un camping.

Claude DERGUY évoque l'avis défavorable certain de nombreux

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

bidachots sur ces projets.

Rémy CALLIAN suggère que la zone d'activités a été créée à l'époque pour un projet particulier qui aurait été pourvoyeur d'emplois.

Le Maire étudie la possibilité de réviser la carte communale et peut-être de supprimer l'existence de cette zone d'activités. Le PLUI ne sera opérationnel 2028-2030.

Le Maire suggère de reporter le vote concernant le 1^{er} projet dans l'attente du devis pour la réfection de la voirie.
Toutefois, il aimeraient que les élus se prononcent sur le 2nd projet.

Le Maire a proposé de voter à bulletin secret. A l'unanimité, les élus ont refusé.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis défavorable au 2nd projet de création de chalets ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache

Un acquéreur aimerait racheter l'immeuble des voyageurs (restaurant + hôtel) et transformer les chambres de l'étage en 4 appartements.

Pour cela, il aimerait créer un passage dans un local communal situé après le bâtiment du coiffeur afin de réaliser une entrée / sortie indépendante pour ces 4 futurs appartements.

Le Maire est étonné que l'on ne puisse pas créer un accès côté rue Saint-Jacques.

Le Maire demande aux élus s'ils sont favorables pour vendre une bande d'environ 2 mètres de large du local communal (refait à neuf récemment) pour ce couloir.

Objet :

**Projet Immobilier
Privé au 1^{er} étage
Hôtel – Restaurant
Les Voyageurs**

Le Maire a proposé de voter à bulletin secret. A l'unanimité, les élus ont refusé.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis défavorable à cette cession ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Adopté à la majorité des membres votants (Abstention : 1).

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30/09/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 30/09/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

L'opérateur Free a fait une demande pour déposer une antenne relais de 30 mètres de haut (4 G actuellement qui pourra évoluer vers 5 G) sur 2 sites situés sur le territoire bidachot (chemin de maillos et laborde du mech, situés dans le secteur 4 de l'AVAP).

Actuellement, ils sont locataires de l'opérateur Orange. La loi leur imposera bientôt d'avoir leur propre antenne.

Le Maire est étonné que ni free ni les propriétaires des terrains sur lesquels s'effectuent ces projets n'ont contacté la Mairie pour évoquer le sujet. Il a fallu qu'il demande un rdv pour avoir davantage d'informations.

Objet :

**Projet
d'Implantation
d'une Antenne-relais
par un Opérateur
Téléphonique**

Le Maire a suggéré de l'installer sur le château d'eau (où est déjà installée une antenne Orange), emplacement qui semble trop éloigné pour l'opérateur. Cela lui paraissait moins performant.

L'ABF n'est pas en faveur de ces projets.

Véronique ROBERT demande s'il est possible d'être favorable au projet mais sur un terrain hors AVAP. Elle craint que si la Mairie refuse, des usagers continuent d'avoir des difficultés à capter sur le territoire.

Le Maire évoque les moratoires votés par plusieurs conseils municipaux contre ce type d'antenne-relais.

Claude DERGUY précise qu'à ce jour aucune donnée ne peut confirmer ou infirmer si ces antennes sont dangereuses pour la santé humaine.

Le Maire contactera l'opérateur pour lui préciser l'avis de l'ABF et suggérera d'autres emplacements en dehors de l'AVAP.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

Récapitulatif des délibérations de la séance du Vendredi 25/09//2020 :

- N°51-2020 : Décision Modificative N°1 – Budget Principal ;
- N°52-2020 : Subvention Etat – Ministère de la culture - Edifice/Objet mobilier : Etudes diagnostiques /Travaux de restauration du Chemin de Croix ;
- N°53-2020 : Demande de subvention – Amendes de Police - Conseil Départemental 64 – Réfection Trottoirs Route de Saint-Palais ;
- N°54-2020 : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables ;
- N°55-2020 : Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- N°56-2020 : Modification des horaires d'ouverture de la mairie ;
- N°57-2020 : Projets Immobiliers - Chemin Sarcou ;
- N°58-2020 : Projet Immobilier Privé au 1^{er} étage Hôtel – Restaurant Les Voyageurs ;
- Projet d'Implantation d'une Antenne-relais par un Opérateur Téléphonique.

Questions diverses :

- La rentrée des classes s'est bien passée. L'école accueille 5 enfants de la Maison de la Sauvegarde de l'enfance située à URT. Un projet de classe Ulis est en train de se mettre en place au sein de l'école et du collège. Muriel HOUET avait été alerté par un parent de l'opportunité d'ouvrir une classe Ulis au collège. Elle a proposé cette ouverture à la Directrice du Collège qui a été fortement intéressée par le projet. L'académie y est également favorable pour la rentrée 2021. Il est donc envisagé de rencontrer l'Inspectrice d'académie responsable de l'école primaire pour lui apporter cette suggestion ;
- Projet Groupe scolaire : le Maire a rencontré l'architecte retenu, Mme TORREJON. Le 1^{er} comité de pilotage va avoir lieu avec la Directrice de l'école et une représentante du personnel communal. Le Maire a évoqué le projet commun de chaufferie bois pour le collège, future cantine et du groupe scolaire.

Après étude des propositions, Elyfec a été choisi pour la mission SPS pour le prix de 3 192,00 € TTC et l'Apave pour le contrôle technique et la mission amiante pour le prix de 9 048,00 € TTC ; Le parking du Restaurant scolaire sera créé uniquement pour le personnel. Il a évoqué le projet d'étendre ce parking aux administrés ainsi que le réaménagement de la place du fronton à l'ABF. Cette dernière aimerait un projet d'ensemble. Le Maire aimerait consulter un maître d'œuvre ou demander à l'architecte de l'école d'étudier ce projet en surplus. Ce projet pourrait bénéficier de financement important.

Une association s'est présentée au collège pour développer un concept de forêt japonaise avec circuit pédagogique (arbres

fruitiers, insectes, arbres anciens, ...) sur les terrains disponibles à proximité du Restaurant scolaire. Ce projet sera soumis à un vote citoyens par le Département ;

- Les demandes de subvention pour le projet Aménagement Centre bourg – 2^{nde} tranche sont toujours à l'étude. Tous les élus sont favorables pour poursuivre le projet et achever ainsi cette opération d'aménagement ;

- Le Maire a discuté à plusieurs reprises avec la propriétaire des terrains permettant la liaison entre le centre bourg et le projet d'aménagement intergénérationnel (route de Came, après Intermarché). Il va recontacter l'Office Public de l'Habitat 64 qui s'est intéressé à cet opération ;

- Il est nécessaire de refaire la signalisation dont celle du centre commercial du foirail. Toutefois, il faut traiter la signalétique pour l'ensemble des commerces, locataires ou non de la Commune ;

- Le Pôle Territorial a décidé de répondre à un appel à projets de la région concernant les producteurs en circuit court. Des casiers seraient achetés par la collectivité et mis à disposition des producteurs. Les usagers pourront faire des commandes par Internet. Les élus avaient déjà l'idée de mettre le local de la rue sanz à destination des producteurs locaux.

De plus, une expo-vente aura lieu rue sanz pour de la peinture sur porcelaine. Une personne a tenu à plusieurs reprises un stand pour vendre des pâtisseries et des fruits-légumes ;

- Le fauchage et le curage des fossés ont été effectués. Une autre cession de curage sera réalisée à l'automne ;

- L'annonce d'emploi pour le Chef d'équipe a été publiée mardi dernier. Pour le Maire, seul le lui-même, autorité territorial, est responsable du Personnel. Il aimerait organiser des moments conviviaux régulièrement avec l'ensemble du Personnel. Le rôle du délégué du personnel est à développer en créant des échanges avec les agents..

Depuis les entretiens organisés avec l'ensemble des agents, le personnel semble satisfait ;

- Une réflexion doit être menée sur l'avenir du Forum des associations lors du prochain Pôle territorial. Il pourrait être pertinent d'organiser ce forum sur l'esplanade avec des exemples des activités de chaque association. Le foot a réalisé sa porte ouverte sur cette esplanade. C'était une expérience très chaleureuse ;

- Depuis la semaine dernière, des cours de l'École de Musique (formation musicale, trompette et guitare) se tiennent au sein de l'école de Bidache. Les cours (batterie et piano) restant à Came pourraient aussi se déplacer. En effet, les locaux actuels ne répondent peut-être pas aux normes sanitaires. L'ARS a été interrogée.

La Directrice a demandé à l'Inspection s'il était possible d'organiser gratuitement un éveil musical gratuit le lundi après-

midi ;

- Actuellement, les tarifs de la salle des fêtes précisent qu'elle est gratuite (sans cuisine) pour toute association, locale ou non, si la manifestation est ouverte au public (entrée payante ou non) ;
- Muriel HOUET va rencontrer le Pôle et le Maire de Bardos afin de faire un point sur la Maison France Service (guichet unique pour l'usager pour faire des démarches auprès des services publics) qui devrait s'installer à Bardos. Toutefois, le projet de pôle social va continuer à se développer afin de conserver les permanences actuelles (assistante sociale, conciliateur, psychologue, mission locale, ...) ;
- Depuis le retrait de Bidache de la zone défavorisée, la Commune étudie la possibilité d'intégrer certaines parties de Bidache au sein de la zone de montagne. Un travail est actuellement en cours avec l'ensemble des agriculteurs ;
- Marie-Anne LATHIÈRE évoque la possibilité d'engager une campagne de stérilisation des chats errants. Le Maire est embêté de stériliser des chats et de les relâcher par la suite ;
- Le Mur du cimetière juif est très affaissé. Le Maire est en contact avec l'association israélite qui est le propriétaire afin de réaliser ces travaux dès que possible ;
- Le Maire est en train d'étudier la faisabilité pour relier la véloroute (chemin de Halage) au bourg par le Port. La CAPB et l'Etat pourront apporter des aides financières pour ces liaisons douces.

Séance levée à 23h40.

Jean-François LASSEUR
Maire de Bidache